

# Recensement citoyen et inscription sur les listes électorales en ligne

## OUTILS DE COMMUNICATION

Cette fiche vous propose quelques outils de communication (logos, articles ...) pour informer vos administrés des démarches en ligne que vous venez de mettre à leur disposition.

### 1 Liens internet utiles et logo

- Liens directs vers les démarches en ligne :

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

<https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html>

- Visite guidée de Mon.service-public.fr :

[https://creation.mon.service-public.fr/pertheauthentic/static/html/visite\\_guidée.jsp](https://creation.mon.service-public.fr/pertheauthentic/static/html/visite_guidée.jsp)

- Lien vers l'aide en ligne de Mon.service-public.fr :

<https://creation.mon.service-public.fr/mspstatic/aide/AideSommaire.html>

The image shows a screenshot of the Mon.service-public.fr website. Several elements are circled and annotated with arrows pointing to text on the right:

- Aide | Accessibilité**: A link in the top right corner of the page.
- VISITE GUIDÉE**: A circular icon with a play button and a laptop, representing an animated presentation of the account's main functionalities.
- Conditions générales d'utilisation**: A link in the footer of the page.

Text annotations on the right side of the image:

- Une aide en ligne est disponible pour l'utilisateur
- Présentation animée des principales fonctionnalités du compte
- Les conditions générales d'utilisation de Mon.service-public.fr sont accessibles ici

# Recensement citoyen et inscription sur les listes électorales en ligne

## ② Éléments pour un article sur les démarches en ligne

- Sur le recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr), d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte Mon.service-public.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

- Sur l'inscription sur les listes électorales

Les habitants de XXX peuvent aujourd'hui demander leur inscription sur les listes électorales par Internet. Cette démarche devient ainsi plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr), d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

- Sur Mon.service-public.fr

C'est une bonne occasion de découvrir les autres services en ligne disponibles sur Mon.service-public.fr, le compte unique des démarches administratives sur Internet. Il propose en effet un espace confidentiel qui permet d'enregistrer une copie de ses papiers d'identités ou de tout autre document d'importance. Parmi les démarches disponibles, vous pouvez déclarer votre changement de coordonnées (adresse, courriel ou numéro de téléphone) à plusieurs administrations simultanément ou encore les informer de votre changement de nom en cas de mariage ou de divorce. Les services en ligne de nombreux organismes sociaux dont la Caisse d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales sont également accessibles avec Mon.service-public.fr

Aujourd'hui, près de 400 000 Français ont ouvert un compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr).

# Recensement citoyen et inscription sur les listes électorales en ligne

## ③ Plaquette d'information

Une plaquette d'informations en format PDF sur [Mon.service-public.fr](http://Mon.service-public.fr) est disponible.

## ④ Des communes en ont déjà parlé ...

- Issy-les-Moulineaux sur son site Internet : [www.issy.com](http://www.issy.com)

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### J'ai 16 ans : je me fais recenser

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Cette démarche obligatoire peut désormais être effectuée en ligne : accéder au téléservice « Recensement citoyen obligatoire ».

A small graphic titled 'RECENSEMENT' showing a young man and woman looking at a document. Below them, it says 'OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JEUNES'.

[http://www.issy.com/index.php/fr/la\\_ville/demarches\\_administratives/j\\_ai\\_16\\_ans\\_je\\_me\\_fais\\_recenser](http://www.issy.com/index.php/fr/la_ville/demarches_administratives/j_ai_16_ans_je_me_fais_recenser)

- Parthenay (79) a réalisé un petit film de présentation de la démarche en ligne 'Recensement citoyen obligatoire'

<http://devlinux.cc-parthenay.fr/Recensement/>

## ⑤ Sites Internet

- Le portail de la modernisation de l'Etat : <http://www.modernisation.gouv.fr/>
- Mon.service-public.fr : <http://www.mon.service-public.fr/>
- Ensemble Simplifions : <http://www.ensemble-simplifions.fr/>

Besoin d'une information complémentaire ? Contactez-nous : [mssp-contact.dgme@finances.gouv.fr](mailto:mssp-contact.dgme@finances.gouv.fr)

